

350.0

Dakar, le 18 octobre 1990

CONFIDENTIELNote de dossierSituation en Casamance

Entretiens du 15 octobre avec le délégué régional du CICR (X) et du 17 octobre avec un collègue algérien (Y).

Tant X que Y considèrent la situation actuelle en Casamance comme extrêmement préoccupante. Y estime en outre qu'elle ne peut que s'aggraver si le gouvernement sénégalais continue de privilégier la répression au lieu de s'attaquer aux causes profondes du mécontentement et de la frustration d'une bonne partie de la population casamançaise.

Depuis le mois d'avril, des incidents toujours plus sanglants n'ont pas cessé de se produire. Le dernier en date est survenu dans la nuit du 12 au 13 octobre, lorsque des rebelles "indépendantistes", appartenant vraisemblablement au MFDC (Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance), ont attaqué les localités de Banganga et Boutoupa, à une vingtaine de kilomètres à l'est de Ziguinchor et à proximité de la frontière bissau-guinéenne. On aurait dénombré une dizaine de morts et plusieurs blessés parmi les villageois. Plus grave selon Y, l'imam de Banganga aurait été tué. Y craint que le conflit ne prenne petit à petit une dimension religieuse, les rebelles se recrutant essentiellement dans l'ethnie diola animiste ou chrétienne (on notera ici l'embarras profond que paraît traduire la discrétion qu'observe, au sujet du conflit, la hiérarchie catholique du Sénégal). Y constate aussi que, dans le dernier incident, des "halpoulars" ont été tués. Or, originaires de la vallée du fleuve Sénégal, les "halpoulars" ne sont pas gens à se laisser faire. Y craint donc aussi des réactions de caractère ethnique. D'ailleurs, en cette période de rentrée scolaire, de nombreux enseignants originaires du Nord auraient objecté à leur affectation prévue en Casamance.

La situation suscite déjà des réfugiés. On en compterait quelque 600 en Guinée-Bissau et plus de 300 en Gambie, pays dans lesquels X envisage de se rendre prochainement. Il entraîne aussi des déplacements de populations à l'initiative des autorités (évacuation de certains villages particulièrement exposés).

Du côté des autorités, on voit les choses d'un autre oeil et on pointe à nouveau le doigt sur la "piste bissau-guinéenne". C'est en effet de Guinée-Bissau que seraient venus les assaillants du 12 octobre et c'est vers ce pays, où ils disposeraient




de bases arrières, voire de camps d'entraînement, qu'ils se seraient repliés. Les relations du Sénégal avec la Guinée-Bissau pourraient ainsi se compliquer à nouveau. On fait, d'autre part, remarquer à Dakar que les forces de l'ordre sénégalaises ont récemment saisi, parmi divers documents compromettants, une carte précisant les limites d'une certaine "République diola" subdivisée en six provinces et empiétant à la fois sur les territoires bissauguinéen et gambien. Ce n'est évidemment pas de bon augure.

Jusqu'ici, en raison surtout de l'opposition du Ministre sénégalais de l'Intérieur, X n'a pas été autorisé à visiter les personnes arrêtées dans le contexte des événements de Casamance (plus d'une centaine, dont le célèbre abbé Diamacoune Senghor, incarcéré à Dakar et dont le sort suscite quelques inquiétudes). Le refus des autorités sénégalaises serait officiellement motivé par le fait qu'il s'agit de délinquants de droit commun et qu'en tout état de cause, le problème casamançais est une affaire intérieure. Les discrètes démarches entreprises, en faveur du droit de visite du CICR, par les ambassadeurs de certains Etats (Etats-Unis, France, RFA, Pays-Bas, Grande-Bretagne) auraient même provoqué une certaine irritation des autorités. Finalement, ces dernières auraient proposé que le CICR visite tous les prisonniers de droit commun (en relation ou non avec le conflit de Casamance) et cela, en présence d'un représentant du gouvernement et d'un représentant de la Croix-Rouge sénégalaise. X ne peut évidemment pas accepter cette proposition. Il continuera de réclamer des entretiens sans témoins et prévoit de revoir prochainement le Ministre de l'Intérieur.

Selon X, les personnes arrêtées sont exposées aux mauvais traitements des forces de l'ordre, particulièrement nerveuses et mal à l'aise dans la situation de guérilla qu'elles affrontent dans un terrain souvent très difficile. Ces mauvais traitements se limitent toutefois au moment de l'arrestation et à la période d'interrogatoires. Ils cesseraient, d'après X, lorsque les personnes en question auraient été officiellement inculpées et incarcérées à la prison centrale de Dakar.

Dans ces conditions, l'ambassade de Suisse attire désormais, discrètement mais systématiquement, l'attention des Suisses de passage sur les risques qu'ils peuvent rencontrer en se rendant en Casamance et sur les précautions qu'il convient, le cas échéant, de prendre.


(P. Barraza)